

Avis de marché public

Mise en place de formations en anglais à l'étranger pour un public d'agents du premier degré de l'académie de Rennes.	
Référence de l'avis	2026MOBREN
Titre de l'avis:	Prestation de formation en langue à l'étranger pour des enseignants du 1er degré
Publication:	MEGALIS – 9 Juillet 2026

CAHIER DES CHARGES

I. Présentation générale

Objet du marché:

Organisation de mobilités internationales de formation en République d'Irlande pour des personnels du 1er degré de l'académie de Rennes.

Contexte et enjeux:

Le rectorat de Rennes souhaite mettre en place des mobilités internationales de formation, pour renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques des professeurs des écoles enseignant dans des établissements E.M.I.L.E. (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Étrangère) de l'académie. Cette formation vise à améliorer la qualité de l'enseignement bilingue et à favoriser les échanges internationaux entre écoles. Des conseillers pédagogiques et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont également susceptibles de bénéficier des formations.

L'opérateur en charge du déploiement de ce projet est le GIP FAR (Groupement d'Intérêt Public Formation de l'Académie de Rennes)

Durée du marché:

Le marché couvre l'organisation et la réalisation des mobilités durant les vacances scolaires de la zone B :

Périodes éligibles:

- Hiver 2026-2027 : du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027
- Printemps 2026-2027 : du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027

Budget maximal: **63 200€ HT**

II. Spécifications techniques

Description détaillée des besoins et prestations attendues:

- Le nombre total de mobilités individuelles de formation est fixé à 40.

L'organisation des sessions de formation devra impérativement respecter les dispositions du programme Erasmus+ applicables aux conventions de financement conclues à compter de 2025. Celles-ci prévoient notamment qu'un maximum de 10 participants issus d'une même organisation d'envoi peut prendre part simultanément à une même session de formation. En conséquence, il conviendra de prévoir la mise

en œuvre de 4 sessions distinctes, chacune pouvant accueillir jusqu'à 10 personnels de l'académie de Rennes.

- Formation linguistique et pédagogique :
 - 25 heures de cours minimum, sur 6 jours consécutifs maximum
 - Immersion linguistique en anglais
 - La formation doit comporter une composante transnationale claire, en favorisant l'interaction d'apprentissage entre les participants de différents pays.

Et/ou

En intégrant d'autres éléments de transfert transnational de pratiques, tels qu'une forte implication du personnel de l'enseignement scolaire du pays d'accueil en vue d'interagir avec des collègues venant de l'étranger et leur exposer leurs pratiques (exigence du financeur)

- - Approche pratique et théorique adaptée à des niveaux hétérogènes (A2 à B1)
 - Objectif de progression : atteindre les niveaux B1 à B2
- Contenu pédagogique :
 - Contenu axé sur la pédagogie E.M.I.L.E./C.L.I.L.
 - Découverte du système scolaire irlandais, notamment pour mettre en place à terme des appariements avec les écoles bretonnes.
 - Initiation à la culture celtique (chansons, danses, mythes et légendes). La région académique Bretagne a axé sa politique d'ouverture internationale autour des pays de l'arc celtique. Les écoles primaires EMILE participent notamment au projet la Bretagne à l'heure du conte et souhaitent y associer des écoles irlandaises.
 - Création d'une communauté de pratiques entre enseignants E.M.I.L.E. qui ne se connaissent pas car situés dans 4 départements différents: activités basées sur les techniques théâtrales pour fédérer le groupe, développer l'empathie et le bien-être.
 - Le groupe comprendra aussi des conseillers pédagogiques et des IEN qu'il est important d'accompagner pendant et après le stage pour en assurer l'impact et la pérennité.

Option d'observation en classe

Le titulaire pourra, à titre **optionnel** et sans que cela constitue une obligation d'exécution ni un critère d'attribution du marché, proposer l'organisation d'une demi-journée maximum d'observation en classe dans un établissement scolaire irlandais partenaire.

Cette option devra rester strictement limitée à une demi-journée et sera mise en œuvre uniquement si elle est compatible avec :

- La disponibilité de l'établissement d'accueil ;
- Le calendrier scolaire irlandais ;
- L'accord préalable de l'établissement concerné ;
- L'organisation générale du séjour.

L'observation en classe ne pourra en aucun cas excéder la durée indiquée. Elle constituera une prestation complémentaire, mobilisable uniquement si les conditions de faisabilité sont réunies. En cas d'impossibilité, le titulaire ne pourra se voir reprocher l'absence de cette prestation, qui ne conditionne ni l'attribution du marché ni la bonne exécution des prestations principales.

Si cette option est retenue, le volume horaire global de cours est adapté en conséquence.

- Logistique :
 - Hébergement en pension complète
 - Organisation des transports locaux
 - Mise à disposition de lieux de formation et de matériel pédagogique adaptés

Exigences fonctionnelles et techniques:

- **Lieu de formation :**
 - Adapté à l'accueil de groupes de stagiaires en formation continue
 - Équipé du matériel pédagogique nécessaire et adapté au projet éducatif et à la méthode pédagogique utilisée
- **L'hébergement :**
 - Les propositions d'hébergements devront proposer une configuration en chambre simple ou double (configuration à 2 lits).
 - Les stagiaires devront avoir accès à un espace salle de bain/WC indépendant de l'espace couchage (ratio d'un espace salle de bain pour deux personnes maximum). La présence d'espaces de convivialités sera un plus.
 - Le lieu d'hébergement doit permettre le repos des stagiaires durant leur semaine de formation, un point de vigilance doit donc être accordé à la configuration du lieu, notamment la cohabitation possible avec des touristes.
 - Les propositions qui intègrent plusieurs lieux d'hébergement seront présumées recevables, à condition que les prestations entre les différents lieux soient équivalentes (configuration des chambres et des espaces salle de bain/WC). La différence de temps de transports entre les hébergements et le lieu de la formation ne doit pas excéder 15 minutes.
- **La restauration**, en pension complète doit intégrer a minima un déjeuner et un dîner.
 - Le petit déjeuner peut être proposé sur le lieu d'hébergement. Si aucun petit déjeuner ne peut être proposé, un espace cuisine au sein de l'hébergement doit être mis à disposition des stagiaires, avec à minima les équipements suivants : réfrigérateur, four microonde, cafetière/bouilloire, évier.
 - Le déjeuner peut être proposé sous forme de panier repas.

Normes et réglementations applicables:

Respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur en République d'Irlande pour l'accueil de groupes.

Clauses RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)

Dans le cadre de l'exécution du marché, le prestataire s'engage à intégrer les principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et à respecter les exigences suivantes :

1. Hébergement durable

Le prestataire sélectionnera des hébergements bénéficiant d'un label environnemental reconnu ou, à défaut, présentant des engagements concrets en matière de développement durable (gestion des déchets, économies d'énergie, limitation de l'usage du plastique, etc.).

2. Accessibilité universelle

Le prestataire veillera à ce que l'ensemble des locaux, des moyens de transport et des activités proposés soient accessibles à tous les participants, y compris aux personnes en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Restauration responsable

Le prestataire privilégiera une restauration composée de produits locaux et de saison, issus de circuits courts, et mettra en œuvre des actions visant à limiter le gaspillage alimentaire (adaptation des quantités, redistribution des surplus, etc.).

4. Ancrage territorial et échanges interculturels

Le prestataire impliquera, dans la mesure du possible, des intervenants locaux dans la conception et/ou l'animation des formations, afin de favoriser l'ancrage territorial, la valorisation des savoir-faire locaux et les échanges interculturels entre les participants.

Engagement du prestataire :

Le prestataire devra décrire, dans son offre, les moyens qu'il mettra en œuvre pour respecter chacune de ces exigences et fournir tout justificatif utile (labels, attestations, descriptifs d'actions, etc.).

III. Conditions d'exécution

Délais et planning de réalisation:

Les sessions de formation seront organisées entre le 20 février et le 2 mai 2026, pendant les vacances scolaires de l'académie de Rennes. Chaque session aura une durée de 6 jours consécutifs et accueillera au maximum 10 personnels de l'académie de Rennes.

Lieu d'exécution:

République d'Irlande, dans l'une des villes suivantes : Dublin, Galway ou Cork.

Moyens à mettre en œuvre par le titulaire:

- Équipe pédagogique qualifiée en enseignement de l'anglais et en méthodologie E.M.I.L.E./C.L.I.L.
- Infrastructures d'accueil et de formation adaptées
- Gestion logistique complète (hébergement, restauration, transports locaux)
- Matériel pédagogique nécessaire à la formation et adapté au projet éducatif et à la méthode pédagogique utilisée
- Capacité du titulaire à intégrer une forte composante transnationale à la formation, en favorisant l'interaction d'apprentissage entre les participants de différents pays

Et/ou

En intégrant d'autres éléments de transfert transnational de pratiques, tels qu'une forte implication du personnel de l'enseignement scolaire du pays d'accueil en vue d'interagir avec des collègues venant de l'étranger et leur exposer leurs pratiques (exigence du financeur)

IV. Clauses administratives

Forme du marché	Marché à bon de commande
Budget maximal	63 200€ HT / Soixante-dix-neuf mille cinq cents euros HT.
Modalités de règlement	• Avance de 10% du montant total HT dans les 30 jours suivant la signature du marché • Solde versé dans le mois suivant la réception des livrables Un acompte pourra également être versé, sur présentation d'un décompte, correspondant à des prestations réellement réalisées.
Assurances requises	Assurance contractée par le prestataire, pour couvrir les risques professionnels.

V. Calendrier

Date limite de réception des questions des candidats	Lundi 17 août 2026 – 18h00
Date limite de réponse aux questions	Vendredi 21 août 2026 – 18h00
Date limite de réception des candidatures	Jeudi 27 août – 18h00

Annexe : documents à produire

Documents de candidature:

- Mémoire technique, qui devra détailler :
 - o Une proposition pédagogique
 - o Une proposition logistique (hébergement, restauration, transports sur place le cas échéant)
 - o Les ressources humaines mobilisées (organisationnelles et pédagogiques)
- Proposition commerciale

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet (remplacé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 11 2018)
- Copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5 du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Pour les entreprises de moins de trois ans : déclaration appropriée de banques pour attester de leur situation financière.
- Preuve d'une assurance contractée pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Livrables:

A l'issue de la mobilité, le candidat devra fournir dans un délai d'un mois calendaire après la fin de la dernière session de formation les éléments suivants

- Certificat de participation / Certificate of attendance, attestant des compétences développées et/ou du niveau de langue atteint.
- Mise à disposition des stagiaires du contenu pédagogique utilisé en formation (supports de présentation et outils)